TOMBOLA DE LA FÉDÉRATION DES ANCIENS MILITAIRES MUTUALISTES. — Nous donnons ci-dessous la liste des numéros gagnants de la tombola de la Fédération des Anciens militaires mutualistes du Nord :

467	529	928	1184	1846	2593	2753
3054	3173	3281	4411	4532	4709	4881
5593	5857	6214	7028	7640	8125	8332
8166	9243	9282	10058	10630	11227	11732
12084	12676	12699	13312	13510	14085	14178
14470	14472	14728	14740	14832	15397	15526
15547	15801	16196	16281	16290	16333	16511
16546	6570	16742	17509	17666	17807	17847
18287	19459	19787	20408	20696	20948	21283
21415	21684	22198	22534	22977	23115	23173
23390	24389	24704	25229	25753	26824	27417
27441	27520	27546	27687	27815	28230	29446
30451	30668	31068	31207	31758	32334	32454
32683	33372	33399	33508	33880	34130	34754
35611	35943	36241	36418	36660	37087	37523
37841	38007	38574	38928	39291	40495	40545
40582	40754	40937	41389	41462	41527	41597
42122	42161	42386	42477	43076	43423	43693
43727	44029	44549	44770	45506	45687	45771
45733	46509	46769	46784	47106	47182	47963
48632	48713	48794	49084	49093	49344	49470
49568	49720	49949	50228	50789	50848	51023
51418	51465	51639	51682	51822	52201	53476
53676	54086	54268	54522	56400	57135	57278
57725	57763	58318	58348	58490	58705	58722
59071	59411	60013	60362	60520	60536	60836
61668	61828	61903	62015	63499	63657	64835
65454	65818	67043	67607	68018	68205	68339
68472	68589	68987	69090	69691	69703	70056
70259	70336	70518	70549	70695	70743	70748
71085	71204	71540	71594	72134	72232	72324
72671	73003	73305	73623	73728	73734	74772
75615	75788	75851	76990	76929	77189	77664
78177	78328	79830	80412	80133	80608	80760
80809	80817	80836	81338	81365	81875	82238
82356	83377	83975	84540	84905	85140	85391
85499	85511	85694	86537	86569	86777	87256
87462	87594	88006	88596	88616	88829	90464
90593	90595	90849	90909	91084	91121	92016
92291	93534	94353	94798	95348	97299	99510
100048	100078	100148	100584	101010	102108	102558
102720	102981	103432	103509	103548	104067	104828
105393	105561	105566	105611	106034	106363	106719
107145	107330	107392	107393	107629	107945	109955
110049	110360	111147	111673	112747	113364	113374
113435	113769	113859	114023	114830	114722	115243
116153	117025	117272	117374	117456	117817	118458
118811	118917	119516	119628	119728	120515	120545
120742	121944	122179	123258	123903	123968	124796
125507	126024	126299	126293	126337	127694	127605
127825	127864	128764	128810	129028	130116	130298
130368	133479	133536	133708	134047	134178	134444
135513	136238	136530	136821	136945	137058	137632
137837	136315	139431	138753	139035	140790	141262
142988	142709	143637	144602	144835	146032	147380
147727	148108	148454	148595	146926	149337	151552
151960	152551	152604	152878	153076	153119	153488
153533	153757	154031	154203	154608	155373	155517
156311	157134	157167	157178	157803	158358	158401
158527	159744					

La délivrance des lots aura lieu 47, rue de Paris, du 10 au 15 juin, de 8 à 10 heures du soir, ainsi que les dimanches 30 mai, 6 et 15 juin, de 10 heures du matin à midi.

UNE AMÉLIORATION AUX TRAMWAYS. — A partir de dimanche prochain, toutes les remorques couvertes qui seront attelées aux voitures motrices seront exclusivement de deuxième classe, intérieur et plates-formes. Cela constitue une notable amélioration.

LE VOLEUR AU COMPTEUR A GAZ. — Nous avons dit que M. Alexandre Baucart, cabaretier, rue de Tournai, 91, s'était plaint qu'on avait enlevé du compteur à gaz placé dans son estaminet, une somme de dix francs. L'auteur du larcin est un sieur Henri Deudon, 25 ans, journalier, rue des Robleds. Arrêté, il avoua le méfait.

Il a été écroué.

ARRESTATION D'UN DÉSERTEUR. — Des agents de sûreté ont arrêté, jeudi matin, en son domicile, rue des Robleds, le nommé Edouard Ruyckaert, 22 ans, déserteur du 5e chasseurs d'Afrique depuis le 25 avril. Ruyckaert a été remis entre les mains de l'autorité militaire.

UN CHARRETIER SOUS SA VOITURE. — M. J. Créteur, âgé de 68 ans, charretier au service de la Compagnie des Vidanges lilloises, demeurant rue du Four-à-Chaux, 7, étant tombé, roula sous sa voiture.

L'une des roues lui passa sur la cuisse droite, qui fut fracturée. Le blessé a été reconduit à son domicile.

Les excursions de la Société de Géographie de Lille

La Société de Géographie organise les excursions suivantes : 1° *Le jeudi 10 juin :* Les Fontinettes ; les carrières de craie et de gravier à Wizernes. 2° *Du samedi 12 au lundi 14 juin :* Paris (visite d'une usine cinématographique et de la manufacture des Gobelins) ; Fontenay-aux-Roses (fête des Roses).

CONVOIS FUNÈBRES

Mme Henri DHELLEMME, née **Louise-Adèle PRUS** décédée pieusement à Roubaix, le 25 mai 1909, à l'âge de 51 ans, administrée des Sacrements. Messe de Convoi **Vendredi 28 Mai, à 8 h.**, Vigiles, le même jour, **à 5 h. 3/4** et Convoi et Service Solennels, **Samedi 29 Mai, à 9 h. 1/2**, église **Saint-Martin**, d'où son corps sera conduit au cimetière de Wattrelos pour y être inhumé. Un Salut sera célébré en cette ville à **11 h. 1/4**. Assemblée, rue du Trichon, 22. — La famille recevra les condoléances à l'arrêt du Cimetière de Roubaix. 66341d

Dame Justine-Joseph DESPLANQUES, Membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, veuve de **M. Henri BEUN**, pieusement décédée à Roubaix, le 25 Mai 1909, à l'âge de 74 ans, administrée des Sacrements. Messe de Convoi **Vendredi 28 Mai, à 8 h. 1/2**, Convoi et Service Solennels, **Samedi 29 dudit mois, à 9 h. 1/4**, église **Sainte-Elisabeth**, d'où son corps sera transporté à Armentières pour y être inhumé dans le caveau de famille. Vigiles la veille, à 5 h. — Assemblée, 386, rue de Lannoy. 66326d

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

La messe a été célébrée à 7 heures par Mgr Berteaux, doyen de Saint-Martin, qui a adressé une touchante allocution aux enfants. Celles-ci, au nombre de 21, se sont approchées de la Sainte-Table avec beaucoup de piété.

Les vêpres ont été chantées à 4 heures et présidées par Mgr Berteaux. La rénovation des vœux du baptême et la consécration au Sacré-Cœur et à la Ste-Vierge ont été suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les chants ont été exécutés par un groupe de jeunes élèves de l'Institution.

TOURCOING

— **Les premières communions à l'école St-Louis.** — Trente-huit élèves de l'école Saint-Louis, place Leverrier, se sont approchés pour la première fois de la Sainte-Table, jeudi matin, dans la chapelle de l'établissement, richement décorée pour la circonstance. La messe de communion a été dite à sept heures, par M. l'abbé Tyberghien, aumônier de l'école, assisté de M. l'abbé Bassuyau, inspecteur des Ecoles catholiques de Tourcoing. Les chants ont été exécutés par la chorale de l'école et la fanfare s'est fait entendre dans une brillante exécution. Le dîner des jeunes communiants a eu lieu dans une salle de l'établissement, sous la présidence de M. le chanoine Leclercq, doyen de Saint-Christophe. Au dessert, M. le Doyen a adressé aux enfants ses félicitations et ses paternels conseils. Les vêpres ont été chantées par M. l'abbé Lizoore, curé d'Estaimpuis, parent de l'un des communiants. Etaient présents à la cérémonie : MM. les abbés Bassuyau, inspecteur des écoles ; Tyberghien, aumônier ; Marichelle, directeur du Patronage ; Destailleurs, curé d'Ebblinghem. Deux à trois cents personnes avaient pris place dans la chapelle. M. Duforest, baryton, a interprété de sa belle voix, quelques chants de circonstance. Accompagné de M. J. Lefebvre, il a chanté le « Pater Noster » de Niedermeyer, et l' « Ave Verum » de Stradella.

ROUBAIX

LA CONFIRMATION

Mgr Christiaens, évêque de Colophon a commencé jeudi sa tournée de confirmation à Roubaix. Il a reçu partout le meilleur accueil. Les mères se pressaient sur son passage pour lui présenter leurs enfants à bénir. Les fidèles ont assisté nombreux aux belles cérémonies de la confirmation qui ont eu lieu à Saint-Joseph, à Saint-François d'Assise et à Notre-Dame.

A Saint-Joseph, Mgr Christiaens a administré la confirmation aux enfants de la première communion de la paroisse et à ceux de la paroisse du Sacré-Cœur, de Mouvaux.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, Mgr de Colophon s'est rendu ensuite à Saint-François d'Assise où il a confirmé 66 enfants. Ayant résidé, il y a déjà bien longtemps, dans le couvent des Pères, Mgr Christiaens a tenu à revoir l'église dans laquelle il avait passé les premières années de sa longue et laborieuse vie sacerdotale.

A Notre-Dame, la confirmation a été donnée à 11 h. aux enfants de la paroisse, à ceux du Pensionnat du Sacré-Cœur et de la paroisse Saint-Antoine.

Partout, les enfants ont été interrogés par Mgr Carlier, vicaire général. Ils ont très bien répondu aux questions posées, montrant ainsi qu'ils avaient profité des leçons de catéchisme.

Aujourd'hui la confirmation sera donnée à 8 heures à l'Institution N.-D. des Victoires et à 10 heures à St-Martin.

HEM

— *La fête de Jeanne d'Arc.* — Le dimanche 30 mai aura lieu en la paroisse Saint-Joseph, la fête en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

Voici l'horaire des cérémonies : vendredi et samedi, à huit heures du soir, salut du Triduum et Cantate par le chœur des jeunes filles. Dimanche à 10 h., messe solennelle et bénédiction de la statue de Jeanne d'Arc. La Musique municipale et la Chorale Saint-Joseph y prêteront leur gracieux concours. A la fin de la messe, exécution de la cantate de Laurent. Le panégyrique de la Bienheureuse sera prêché par M. l'abbé Desplanque, directeur des Ecoles catholiques de Roubaix. Le soir à 4 heures, vêpres solennelles. A 6 h., salut en l'honneur de l'héroïne pour les soldats morts au service de la France et illumination de l'Eglise.

— *Le pèlerinage à la « Chapelle Madame ».* — Le lundi de la Pentecôte, aura lieu le pèlerinage de Sainte-Apolline à la « Chapelle-Madame ». La messe y sera célébrée à 10 h. et le sermon sera donné par M. le doyen de Lannoy.

Ce pèlerinage est très fréquenté car l'on sait que Sainte-Apolline est beaucoup invoquée dans les cas de maux de dents et leurs conséquences.

La cérémonie de la première communion a eu lieu hier à l'Institution de Ségur dans la chapelle de l'établissement richement décorée pour la circonstance.

TOURCOING

— **Le mois de mai à la Marlière.** — Des groupes importants avaient choisi la journée de jeudi pour faire leur pèlerinage à la Marlière.

C'était d'abord la paroisse de Mouvaux-St-Germain. Une école de filles, très nombreuse, et des paroissiens en grand nombre, accompagnaient M. l'abbé Paquin, curé, qui dit la messe à sept heures. Pendant la cérémonie, un chœur de jeunes filles a exécuté quelques cantiques avec une très grande expression de piété. Le R. P. Petit, toujours admirable dans ses courtes allocutions, a excité la piété de tous, en parlant de la Ste-Vierge, dans le mystère de la naissance du Sauveur. M. l'abbé Castelnot, curé de Mouvaux-St-François, a succédé à l'autel à son confrère de St-Germain. Mlle Dubrulle tenait l'harmonium et conduisait les chants de quelques artistes. Une délégation de la paroisse et l'école de St-François assistait à la messe.

A huit heures, l'Institution du Sacré-Cœur de Tourcoing, emplissait la chapelle, par le groupe important de ses élèves (550 environ), auquel étaient venus se joindre quelques parents. M. l'abbé Leleu, supérieur, dit la messe de communauté, pendant laquelle les motets religieux furent chantés alternativement par le chœur de chant et par l'assistance. M. le Supérieur recommanda avec beaucoup d'instance à tous ses chers élèves la dévotion à la Ste-Vierge. A l'aller, comme au retour, la joyeuse fanfare du Collège eut son numéro très apprécié dans le programme. Large part était donnée à la piété même dans le parcours par la prière à haute voix et ce pèlerinage a été une occasion de bonne édification pour tous.

L'école du Tuquet (Mouscron), dirigée par les Frères Maristes, assistait à la messe de neuf heures, dite à son intention par M. le Vicaire du Tuquet.

L'école de St-Louis, de Roubaix, avec ses 300 élèves et son personnel enseignant, dont trois prêtres et une vingtaine de professeurs laïcs, prenait place dans la chapelle à neuf heures trois quarts. Le drapeau de l'école, aux armes de Roubaix et de la croix archiépiscopale fut placé dans le chœur, entouré d'une garde d'honneur. Pendant la messe, dite par M. l'abbé Musy, supérieur, le chœur de chant, dirigé par M. l'abbé Depecher, économe de l'établissement, exécuta plusieurs cantiques et motets, dont un « Ave Maria », à trois voix, de Palestrina ; un « Panis Angelicus », solennel, de Théodore Dubois ; un « O res mirabilis », de Couplin. La chorale du Pensionnat compte 75 membres, qui ont droit à toutes les félicitations, pour l'excellente exécution de leur messe de pèlerinage. Ces félicitations sont surtout méritées par M. l'abbé Musy, qui est un musicien énergique, et par M. l'abbé Depecher, qui le seconde avec une connaissance et un dévouement remarquables. Quatre jeunes gens méritent une mention particulière. Ce sont : MM. Maurice Gonce, Omer Selosse, Edmond Delescluse, Fernand Carpentier. Le Pensionnat comptant un grand nombre d'enfants encore jeunes, que la route de Roubaix à la Marlière aurait fatigués, au-delà de la mesure convenable, M. le Supérieur avait demandé un service spécial de tramways, et six voitures avaient été mises à sa disposition pour l'aller et le retour.

Vendredi : Messes à 5 h., 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h. ; à neuf heures, école St-Louis. Tourcoing. — Samedi : Messes à 5 h., 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h. ; à 9 heures, école St-Gabriel, Tourcoing. — Dimanche : Messes à 5 h., 5 h. 1/2, 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2 ; à 9 h. 1/2, Etablissements Duvillier ; dernière messe à 10 h. 1/2 ; offices depuis 2 heures.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

M. l'abbé Désormais, vicaire à Saint-Amand-les-Eaux, est nommé vicaire à Raismes.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— A Lille, nous apprenons avec plaisir les fiançailles de Mlle Hortense Phalempin, fille de Mme Phalempin-Grolez, avec M. Gustave Tancrez.

NÉCROLOGIE

— Mercredi ont eu lieu à Saint-Omer les funérailles de M. Alexis Caron, ancien maire de Benain.

— On annonce la mort, à l'âge de 80 ans, de M. Constant Fortrie, propriétaire, conseiller municipal d'Escobecques depuis 52 ans et adjoint au maire depuis 42 ans ; — La mort, à Haubourdin, dans sa 71e année, de M. Adolphe Grau, ancien négociant, conseiller municipal d'Haubourdin, père de M. Gustave Grau, artiste peintre.

— **Les funérailles de M. Jules Satigny**, architecte, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'Ecole régionale d'architecture, ont été célébrées, jeudi matin, à dix heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, dont le défunt avait conçu et exécuté les plans. Parmi l'assistance très nombreuse qui suivait le cortège, on remarquait bon nombre de notabilités de la ville. A la porte de l'église, un piquet d'infanterie rendait les honneurs militaires. Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare pour être dirigé sur Valenciennes, où aura lieu l'inhumation. Des discours ont été prononcés par MM. Danchin, adjoint au maire de Lille ; Dubuisson, au nom de la Société centrale des architectes ; Newnham, pour les architectes du département ; Gavelle, au nom des professeurs et collaborateurs de l'Ecole régionale d'architecture ; Dernoncourt, au nom des élèves.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 27 mai 1909

Présidence de M. DASSONVILLE, président

L'accident mortel de tramway de la place Désiré Bouchée, à Fives

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par Mme veuve Demuys, demeurant à Roubaix, rue de Mouvaux, 73, contre M. Virnot, négociant en épiceries, à Lille, et la Compagnie des tramways électriques de Lille.

On se souvient que le 28 octobre 1907, M. René Demuys qui exerçait la profession de cordonnier établi, fut écrasé par un car F près de l'arrêt de la place Désiré-Bouhic, à Fives. Mme Demuys réclamait 50.000 francs de dommages-intérêts à M. Virnot et à la Compagnie des tramways.

Le tribunal estime que le conducteur de M. Virnot, dont la voiture a obligé Demuys à se placer sur la voie du tramway, n'a commis aucune faute. M. Virnot est donc mis purement et simplement hors de cause sans dépens.

Par contre, le wattman de la Compagnie des tramways a commis une faute en marchant à une allure qui ne lui permettait pas de se rendre maître de sa vitesse. De très loin il a pu voir Demuys devant lui et s'il n'a pas arrêté c'est parce qu'il était inattentif ou que la vitesse trop rapide de sa voiture l'empêchait d'arrêter.

Cependant le tribunal estime que Demuys a également commis une faute très grave en ne s'assurant pas qu'en suivant la voie du tramway il ne courait aucun danger.

Le tribunal estime que les ayants-cause de Demuys doivent supporter les deux tiers de la responsabilité et la Compagnie des tramways de Lille un tiers. Cette Compagnie est donc condamnée à payer à Mme Demuys personnellement une somme de 3.000 francs, et à chacun des enfants de M. Demuys une somme de 1.500 francs.

* * *

L'affaire Desreumaux contre les officiers du 43e

Le jugement de cette affaire dont nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs a été rendu à l'audience de ce jour. On sait qu'à la suite d'une action en responsabilité intentée par M. Desreumaux contre M. le colonel de Lartigue, du 43e, M. le lieutenant-colonel Lambin, du même régiment, et M. le lieutenant Lesur, du 16e bataillon de chasseurs, M. le juge de paix du 4e arrondissement de Lille s'était déclaré incompétent pour connaître d'un pareil procès. C'est sur l'appel de cette décision interjeté par M. Desreumaux que le tribunal a eu à statuer.

Le débat se résume dans la question de savoir si les officiers défendeurs ont commis une faute lourde personnelle.

Le tribunal estime que les actes incriminés ne présentent pas ce caractère.

A supposer que les officiers aient commis les fautes reprochées, elles étaient si peu évidentes que M. Desreumaux a dû avouer qu'il lui avait fallu faire un examen très approfondi de l'affaire pour les découvrir.

Au surplus, le tribunal fait remarquer judicieusement à M. Desreumaux qu'on ne saurait exiger des officiers qu'ils soient des jurisconsultes et qu'ils connaissent des textes souvent ambigus ainsi que les principes généraux de notre droit public sur lesquels l'appelant a étagé sa thèse. Les officiers reçoivent de leurs chefs des instructions générales auxquelles ils doivent conformer leur conduite et lorsqu'ils ont agi ainsi, les actes par eux accomplis l'ont été dans l'exercice de leurs fonctions.

Le principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires interdisant aux tribunaux judiciaires de connaître des actes administratifs, M. le juge de paix du 4e arrondissement a donc bien jugé en se déclarant incompétent.

M. Desreumaux est débouté de son appel et condamné aux dépens.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 27 mai

Présidence : M. DE RENTY, juge de paix. — Ministère public : M. LACHÉ, commissaire de police.

Les lois sur le travail

Deux amendes de 3 fr. à M. Samuel Goffin, entrepreneur, rue de l'Epeule, 48, pour défaut de garde-corps à un échafaudage. — 10 fr. d'amende à M. Louis Lepoutre, teinturier, rue du Fontenoy, pour avoir occupé la nuit deux ouvriers âgés de moins de 18 ans. — 3 fr. d'amende à M. Jules Couke, fondeur, rue des Arts, à Wattrelos, pour infraction à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire.

* * *

Un écho de la grève des postiers

On se souvient que, lors de l'exode de postiers lillois à Roubaix, trois facteurs furent l'objet de procès-verbaux pour avoir circulé sur des bicyclettes non munies de la plaque d'identité. Tous trois sont condamnés à 1 fr. d'amende. Ce sont : Henri Liagre, Arthur Ravet et François Bauchart.

* * *

VIOLENCES. — 4 jour de prison pour violences envers Isidore Vaneck et 3 fr. d'am. pour ivresse à René Vercamen. — 3 jours de travail à Louis Vermech. — 1 jour de prison à Georges Pluquet, pour violences envers Maria Masquelier, cabaretière, et 11 fr. d'am. pour bris de mobilier.

L'IVRESSE. — 1 jour de prison et 1 fr. d'amende à *André Delivenne, qui est en récidive.* — 3 fr. d'am. à Auguste Charlet, Liévin Courtrai, Charles Desruez, Henri Verteneuil, Charles Dewolf, Alois Craynest, Henri Lampe, Florimond Dumoulin, Henri Vanherschen, Alphonse Broquart, Gustave Vanmenem, Arthur Vandonberghe, Gustave Ingo.

1 fr. à Jules Dufour, cocher, pour avoir pris un mur pour un urinoir, rue Neuve. — 1 fr. à Fernand Boulanger, pour avoir circulé à vélo sur un trottoir. — 6 fr. à Charles Debacq, pour avoir vidangé après l'heure.

DIVAGATION DE CHIENS. — 1 fr. à Arthur Vervée, Joseph Coche, Pauline Brun, Eugénie Sabine, Mélanie Delvine, Louis Couteau.

AFFAIRES DIVERSES. — 1 fr. à Amand Vostyn, pour avoir traversé un convoi funèbre. — 5 fr. à Louis Six, pour défaut de plaque et de grelot à son vélo. — 5 fr. à Malvina Robert, Georgette Destrieux, pour avoir occupé une servante non munie de certificat. — 3 fr. à Jules Lampe, pour avoir tenu un jeu de hasard. — 4 fr. à Carlos Dupont, pour défaut de livret de cocher. — 1 fr. à Augustin Lepers, pour fermeture tardive de son estaminet. — 3 fr. à Henri Carlier, pour dépôt d'immondices sur la voie publique et 1 fr. pour avoir circulé avec un chariot, avenue Lenôtre. — 1 fr. à Henri Béague, pour avoir laissé danser dans son cabaret. — 3 fr. à Oscar Callens, pour avoir fumé au théâtre. — 1 fr. à César Fiévet, pour embarras de l'une des portes de l'Hippodrome.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Le tramway L à Tourcoing

Tourcoing, 26 mai 1909.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'user de votre hospitalité pour adresser cette petite lettre ouverte à M. le Directeur de la Compagnie des Tramways.

La Compagnie du chemin de fer du Nord ayant supprimé le train partant de Tourcoing-gare à Menin à 6 h. 25 du matin, les Tourquennois habitant les quartiers du Centre et du Sud-Est, et qui avaient coutume de prendre ce train, seraient reconnaissants à M. le Directeur de la Compagnie des Tramways, s'il faisait avancer d'une demi-heure le départ du car L, qui quitte la Grand'Place à 6 h. 45, afin d'assurer la correspondance du train de 6 h. 29 à Tourcoing-les-Francs.

Dans l'espoir que ma requête sera prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes sincères salutations.

E. T.

Les rues de Tourcoing

Tourcoing, le 27 mai 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Il est beaucoup question depuis quelque temps au Conseil municipal et dans la presse locale des rues particulières, mais il me semble qu'on ferait bien de s'occuper aussi un peu des rues *reconnues*. Pour n'en citer que deux, je vous signalerai les rues Masséna et de la Ferme et j'engagerai M. le Maire et M. le Directeur de la Voirie à aller faire une petite excursion de ce côté. Il est inconcevable qu'on laisse des rues *reconnues* dans un pareil état et ce à deux pas du boulevard.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Un vieux Tourquennois.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

R.L. 1890. — Nous avouons très franchement qu'il ne nous est pas possible de répondre aux questions que vous nous posez. Au surplus nous nous efforçons, dans la Petite Correspondance, de nous rendre utiles à nos lecteurs pour des choses pratiques et nous n'avons nullement l'intention de satisfaire de vaines curiosités. — *Un ignorant* 23. — Ce produit nous est inconnu. — *H.Z* 3. — 1° Oui il existe de ces traités, mais ils ne remplacent pas les cours ; 2° non, mais il faut néanmoins être bon musicien. — *G.H.I.* — Toutes sont bonnes, mais il en est de plus ou moins difficiles à apprendre : suivez les cours publics qui se donnent partout. — *Une Tourquennoise.* — C'est la même chose. — *Deux entêtés.* — A notre avis, il s'agit d'une erreur matérielle dont on ne saurait faire grief à celui qui l'a commise. — *Jeanne.* — Consultez les listes des tirages qui se trouvent chez tous les changeurs. — *M.P.* 26. — Evidemment ; il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. — *Henriette D.* — Adressez-vous au contrôleur des contributions, à la Mairie. — *V.D. Photo.* — Vous n'avez nullement besoin d'autorisation, mais vous vous exposez à être imposé à la patente. — *Un habitant de la rue Notté.* — 1° du 1er mars au 20 avril ; du 20 juillet au 30 août ; du 1er octobre au 15 novembre. 2° Non. — *Un nageur.* — 21 mètres, fête de Joinville-le-Pont, en 1908. — *J.R. Herseaux.* — La fête des Fabricants aura lieu le premier dimanche d'août.

Un abonné du Journal de Roubaix. — Oui. — *J. Marthe, n° 192.* — Faites une saisie-arrêt entre les mains des patrons sur leur salaire. Pour cela, adressez-vous à un huissier ou demandez l'assistance judiciaire. — *C. 100.* — 1. Les frais sont évidemment dûs, mais votre état de faillite, à moins qu'il n'y ait pas eu de concordat, empêche que l'on vous poursuive actuellement ; 2. Le détournement d'objets saisis, quelle que soit la condamnation, ne fait jamais perdre le droit d'électeur ; il n'en est pas de même de la faillite ; mais, s'il n'y a pas eu condamnation correctionnelle pour banqueroute, au bout de trois ans les droits sont recouvrés. Il est trop tard cette année ; il faudra réclamer l'an prochain, du 15 janvier au 4 février à la Mairie. — *P.D.* — La question est délicate et vous auriez grande chance d'échapper ; en tout cas, les délais sont expirés et il est trop tard pour agir. Vous n'avez qu'à courir le risque. — *D.V.* 25. — Ce sont les mêmes pièces que pour tout le monde. A la Mairie, on vous renseignera de façon complète, suivant votre cas sur lequel nous n'avons pas assez de détails pour vous répondre ici. — *G.H.* 48. — Cela dépend du genre de maladies ; précisez-la en renouvelant votre question et nous vous renseignerons. — *Pas tranquille.* — 1. Vous aurez ce droit ; 2. Non ; 3. Non ; 4. Non. — *C.B.* — On est, depuis quelque temps, très rigoureux à la Préfecture pour les pensions de vieillesse. Vous avez un recours au ministre de l'Intérieur. — *Deux entêtés du Pile.* — La loi du 25 août 1871 est formelle : ne sont exceptés du timbre-quittance de 10 centimes que les quittances de 10 fr. et au-dessous, quand il ne s'agit pas d'un à-compte ou d'une quittance finale sur une plus forte somme. Donc, un reçu de 2 fr. à valoir sur une somme supérieure à 10 fr. doit être timbré. — *B.R.* — Vous ne devez payer qu'à Tourcoing. — *C.D.* 117. — Il y a des distinctions entre les diverses fenêtres pour la contribution des patentes, et en outre il y a des tolérances de la part de l'administration. Adressez-vous à la Mairie, on vous renseignera. — *P.B.* — Nous estimons qu'avril doit être payé. — *H.D.* 247. — Ayant 24 ans, vous pouvez vous marier contre le gré de vos parents, en faisant, un mois d'avance, une sommation respectueuse par notaire. — *Deux Parisiens A.B.* — La personne condamnée à payer doit le faire, d'elle-même, sinon on pourra faire une saisie-arrêt sur son salaire. — *Une femme éplorée.* — Non. — *M.L., fournisseur.* — Oui ; les courtes prescriptions n'existent pas entre deux commerçants ; il n'y a, dans leurs créances et dettes respectives, que la prescription de 30 ans. — *Huyte.* — Oui, vous y étiez obligé et l'omission, si elle existe, vous fait encourir une responsabilité qui peut parfois être très forte. Reportez-vous à l'article que nous avons publié vers le 16 avril dans le *Journal de Roubaix ;* vous y trouverez tous les renseignements nécessaires et nous sommes à votre disposition pour plus de détails, s'il est utile. — *Un ennuyé.* — Nous estimons que vous êtes en règle, puisque vous payez au mois, vous pouvez partir fin juin ayant prévenu plus d'un mois d'avance.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— *Théâtre Renouprez.* — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures et demie, *Les 28 Jours de Clairette.* Représentation offerte aux dames : un cavalier recevra une carte gratuite pour une dame, deux dames ensemble ne payeront qu'une seule place. — Prix des places : 2 fr. 50, 2 fr., 1 fr. 25, 0 fr. 75, 0 fr. 50. — Bureau de location ouvert de 10 heures à midi et de 2 à 7 heures.

TOURCOING

— L'Harmonie *La Fraternelle* exécutera le dimanche 30 mai 1909, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants : 1. *Le Petit Jeannot*, allegro, Albert Duhamel ; 2. *Lugubrium*, ouverture, G. Allier ; 3. *Samson et Dalila*, fantaisie, Saint-Saëns ; 4. *Faust*, fantaisie, Gounod ; 5. *Attila*, fantaisie, Verdi ; 6. *La Zwanzinette*, Louis Fremaux.

CHEMIN DE FER DU NORD. — M. Raimbeaud, chef de gare à Avesnes, est nommé chef de gare à Armentières.

OSTENDE Appartements français. Confortablement meublés. 46, avenue de la Reine. 105

LA SAISON BALNÉAIRE
Service rapide entre Paris-Lille-Tourcoing-Ostende

Pendant la saison balnéaire, du 29 mai au 30 septembre, les chemins de fer de l'Etat belge assureront les relations avec Ostende, Bruges, Blankenberghe et Heyst, viâ Mouscron et Courtrai au moyen des trois trains rapides ci-après, qui seront en correspondance immédiatement à Lille avec les trains rapides de et pour Paris.

Entre Lille-Roubaix-Tourcoing-Mouscron

Train n° 2509 partant de Lille à 11 h. 16 du matin. Train 311 partant de Lille à 5 h. 03 du soir. Train 2515 partant de Lille à 8 h. 28 du soir. Train 2506 partant de Mouscron à 8 h. 27 du matin. Train 312 partant de Mouscron à midi 33. Train 2520 partant de Mouscron à 6 h. 40 du soir.

En outre, du 1er juillet au 30 septembre, les trains express ci-après seront rétablis :

Train 2507 partant de Lille pour Ostende à 8 h. 14 du matin. Train 2516 partant de Mouscron pour Lille à 3 h. 39 du soir.

(Voir dans les gares les affiches spéciales).

RETOUR D'AGE

Le corps médical ordonne généralement l'*Elixir de Virginie Nyrdahl* contre les accidents du retour d'âge tels que : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Ce médicament, par son action sur le système veineux est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Envoi gratuit de la brochure en écrivant : *Produits Nyrdahl*, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.

Tout flacon d'*Elixir de Virginie*, non revêtu de la signature *Nyrdahl*, est une imitation ou une contrefaçon. 2050-a

NORD

L'affaire Evrard Eliez devant les Assises

Le dossier de l'affaire Evrard Eliez, qui comprend 750 pièces, a été transmis à la Chambre des mises en accusation de Douai, ainsi que nous le faisions prévoir il y a quelques jours.

M. Evrard Eliez sera jugé, par contumace, très probablement aux assises du mois d'août prochain.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE SAINT-HILAIRE DEVANT LE CONSEIL D'ETAT. — Le Conseil d'Etat a pris, dans sa séance de mercredi, les décisions suivantes :

A la requête du sieur Sorriaux-Dhaussy, à fin d'interprétation de la décision rendue par le Conseil d'Etat, le 31 mars dernier, sur le pourvoi formé par M. Aublin et autres, contre un arrêté du Conseil de Préfecture du Nord, relatif aux élections municipales de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, la décision est modifiée comme suit : « L'élection des sieur Aublin-Hilarion, Sorriaux-Dhaussy, Sorriaux-Luviaux, Pomart-Drancourt, Villain-Goeve, Brulant-Leroy et Arsène Richez est déclarée valable.

SUICIDE D'UNE FILLETTE A QUIÉVRECHAIN. — Une jeune fille de 14 ans, Louise Wallet, de Quiévrechain, à qui sa mère avait reproché d'avoir donné à une de ses amies deux mouchoirs en dentelle, avait été très affectée de ces reproches.

Pour ce même motif en somme des plus futiles, elle eut une discussion avec une de ses sœurs qui eut le tort de l'appeler voleuse. Louise Wallet de plus en plus affectée et ne pouvant supporter cette accusation alla se jeter à l'eau